

Münsterplatz 12  
3011 Bern  
N° tél. +41 31 633 44 66  
www.fin.be.ch  
info.fin@fin.be.ch

Au destinataires de la procédure de  
consultation

Le 8 novembre 2018

### **Modification de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)**



Mesdames, Messieurs,

Le Conseil-exécutif a habilité la Direction des finances à lancer une procédure de consultation sur le projet susmentionné. La consultation durera jusqu'au **8 février 2019**. Nous vous invitons à donner votre avis sur ce projet.

Le 28 novembre 2013, le Grand Conseil a arrêté une modification de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations, instaurant notamment les bases légales de la mise en place du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) conforme aux IPSAS.

Les adaptations nécessaires de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations ont en principe eu lieu dans la révision de celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur la base du concept d'introduction et dans une modification au 1<sup>er</sup> janvier 2018 fondée sur des questions d'interprétation et de mise en œuvre.

La présente modification de la loi a pour but de préciser dans la loi les enseignements tirés dans le cadre de l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS.

Le dossier est disponible sur internet à l'adresse:  
[www.be.ch/consultations](http://www.be.ch/consultations)

Veuillez adresser votre préavis d'ici le 8 février à: Direction des finances du canton de Berne, Münsterplatz 12, 3011 Berne, ou par courriel à: [info.vernehmlassungen@fin.be.ch](mailto:info.vernehmlassungen@fin.be.ch)

En vous remerciant de votre participation à la procédure de consultation, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

**Direction des finances  
du canton de Berne**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Simon', written in a cursive style.

Beatrice Simon, conseillère d'Etat  
Directrice des finances